



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**30 MARS 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-91**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Anaïs SABATINI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S) :** Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Edouard GEBHART, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Frédéric GUILLAUMON, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Georges PUIG, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Laurence PIGNIER, Charlotte CAILLIEZ, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Jean-Yves GATAULT, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à André BONET, Jean-Luc ANTONIAZZI, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====

**Convention de partenariat entre la Ville de Perpignan et le Sportif de Haut Niveau Danis CIVIL pour l'année 2023**

M. Sébastien MENARD expose :

Mes chers collègues,

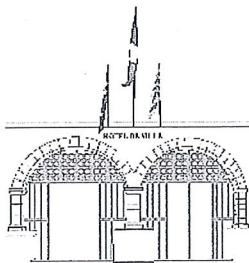
Danis CIVIL, alias Bboy Dany Dann, est un athlète de haut niveau qui pratique le "Breaking", discipline inscrite sur liste ministérielle depuis janvier 2021. Il a rejoint l'INSEP l'été dernier et fait partie de l'équipe de France qui prépare les Jeux Olympiques 2024.

En 2022, il a remporté le championnat de France et le championnat d'Europe.

Le breaking étant désormais une discipline olympique pour les Jeux Olympiques 2024 de Paris auxquels Danis CIVIL a la possibilité de participer, la Ville de Perpignan souhaite l'accompagner dans sa préparation.

**Obligations de la Ville :**

- Mise à disposition à titre gratuit des installations sportives municipales
- Attribution d'une bourse de Sportif de Haut Niveau de 12 000 € pour l'année 2023 :
  - o 6000 € versés dès le vote de la délibération



- o 6000 € versés en cas de sélection pour les Jeux Olympiques de Paris 2024

**Obligations de l'athlète :**

- Participer aux compétitions
- Promotion de la Ville de Perpignan
- Toutes autres obligations mentionnées dans la convention de partenariat

Durée de la convention : 1 an correspondant à l'année 2023.

Considérant que par sa participation à de nombreuses compétitions nationales et internationales, Monsieur Danis CIVIL participe à la mise en lumière et au rayonnement de la Ville de Perpignan,

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la conclusion d'une convention de partenariat entre la Ville de Perpignan et Monsieur Danis CIVIL selon les termes ci-dessus énoncés,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,
- 3) Que les crédits nécessaires seront prélevés sur les sommes prévues à cet effet au budget de la commune,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

55 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230330-170538-DE-1-1

Accusé reçu le : **06 AVR. 2023**

Affiché le : **06 AVR. 2023**

M. Sébastien MENARD, Pour le Maire l'Adjoint délégué

